

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 14 octobre 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication

NOR : MCCB1627622A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 14 octobre 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication.

Le nombre total de postes offerts à cet examen professionnel est fixé à 3.

Les candidats devront s'inscrire par internet du lundi 24 octobre 2016, à partir de 12 heures, heure de Paris, au vendredi 25 novembre 2016, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-recherche/Technicien-de-recherche>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront s'inscrire par voie postale :

- soit à l'appui du formulaire d'inscription annexé à cet arrêté ;
- soit par voie de téléchargement sur le site internet des concours du ministère de la culture et de la communication, à l'adresse suivante :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-recherche/Technicien-de-recherche> ;

- soit en effectuant une demande de formulaire d'inscription, sur papier libre, accompagnée d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 80 g, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat. Cette demande devra être adressée à : ministère de la culture et de la communication, secrétariat général (SG), service des ressources humaines (SRH2), département du recrutement, de la mobilité et de la formation (DRMF), bureau des concours et de la préparation aux examens, examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

Le défaut de réception de la demande de formulaire n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

Si le formulaire d'inscription est transmis après le 25 novembre 2016 (le cachet de la poste faisant foi), l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat n'est pas admis à concourir.

Tous les candidats, inscrits par voie électronique ou par voie postale, devront envoyer deux enveloppes timbrées (au tarif « lettre prioritaire ») aux nom, prénom et adresse personnelle du candidat.

Les candidats inscrits par voie postale doivent, en outre, transmettre le formulaire d'inscription papier, dûment complété et signé.

L'ensemble de ces pièces doit être envoyé, au plus tard le vendredi 25 novembre 2016, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère de la culture et de la communication, secrétariat général (SG), service des ressources humaines (SRH2), département du recrutement, de la mobilité et de la formation (DRMF), bureau des concours et de la préparation aux examens, examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 16 janvier 2017 en région parisienne.

Le défaut de réception de la convocation pour les candidats à cette épreuve orale d'admission n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. En cas de non réception de la convocation quinze jours avant la date de l'épreuve d'admission, il appartient aux candidats de prendre contact avec le bureau des concours et de la préparation aux examens du ministère de la culture et de la communication en charge de l'organisation des concours.

La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur de la ministre de la culture et de la communication.

ANNEXE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN DE RECHERCHE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS NON INSCRITS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

SESSION 2016

Formulaire, à faire parvenir au ministère de la culture et de la communication, secrétariat général (SG), service des ressources humaines (SRH2), département du recrutement, de la mobilité et de la formation (DRMF), bureau des concours et de la préparation aux examens, examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01, au plus tard le vendredi 25 novembre 2016 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

IDENTIFICATION	ADRESSE À LAQUELLE SERONT EXPÉDIÉES toutes les correspondances
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme (1)	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville : Pays : Téléphone fixe : Téléphone portable : Adresse électronique :
(1) Cocher la case correspondante.	

A, le

Signature du candidat